



Séance spéciale du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mardi 7 décembre 2010 à 16 h 15 à laquelle sont présents monsieur le maire Marc Bureau, président, monsieur le conseiller Luc Montreuil, vice-président, madame la conseillère Denise Laferrière et messieurs les conseillers Alain Riel et Denis Tassé formant quorum du comité.

Sont également présents, monsieur Robert F. Weemaes, directeur général, M<sup>e</sup> Suzanne Ouellet, greffier et M<sup>e</sup> Richard D'Auray, greffier adjoint.

CE-2010-1832\*

### **ADOPTION DE LA POLITIQUE EN DÉVELOPPEMENT SOCIAL**

**CONSIDÉRANT QUE** la Commission Gatineau, Ville en santé a été mandatée par le conseil, en 2008, pour élaborer une politique en développement social, un cadre de soutien à l'action communautaire et un plan d'action triennal;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal a adopté les principes et les orientations de la Politique en développement social et les trois approches du cadre de soutien à l'action communautaire, en septembre 2009 et mandatait du même coup la Division de la qualité de la vie et du développement communautaire pour :

- actualiser la Politique en développement social en étroite collaboration avec les services municipaux et les partenaires;
- compléter le portrait du soutien à l'action communautaire et en faire l'analyse;
- formuler des recommandations quant aux organismes faisant l'objet d'un statu quo lié au financement municipal;
- négocier un cadre d'entente financier et de partenariat avec les institutions partenaires et les bailleurs de fonds;
- élaborer la mise en œuvre du cadre de soutien en étroite collaboration avec les services municipaux;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a adopté, en avril 2010, le bilan de la démarche en développement social et donnait du même coup son aval pour :

- poursuivre les travaux pour l'élaboration de la Politique en développement social;
- poursuivre les travaux pour l'élaboration du cadre de soutien à l'action communautaire;
- entreprendre les démarches d'analyse et de recommandations nécessaires pour implanter formellement le découpage des quartiers à l'intérieur des villages urbains et des milieux de vie champêtre;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres de la Commission Gatineau, Ville en santé, lors de sa réunion du 23 septembre 2010, ont recommandé l'adoption de la Politique en développement social, du cadre de soutien à l'action communautaire, du plan d'action 2011-2014; les membres ont également recommandé que le cadre budgétaire 2011-2014 soit déposé à l'étude du budget 2011;

**CONSIDÉRANT** l'importance de la Politique et la volonté de bien l'implanter dans l'administration municipale :

### **PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil :

- d'adopter la Politique en développement social, le cadre de soutien à l'action communautaire et le plan d'action 2011-2014;

- d'autoriser le trésorier à prévoir les sommes nécessaires au budget des années 2011 à 2014 pour la réalisation du plan d'action de la Politique en développement social et pour la mise en œuvre du cadre de soutien à l'action communautaire;
- d'adopter les recommandations concernant les organismes faisant l'objet d'un statu quo lié au financement municipal.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-59120 – Politique de développement social, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 7 décembre 2010 conditionnellement à l'adoption du budget 2011.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2010-1833\*

**PROGRAMME DE SOUTIEN À L'ENLÈVEMENT DES GRAFFITIS**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal a mandaté la Commission jeunesse (CP-SLDC-2010-39) pour préciser la réglementation sur les nuisances publiques en matière de tags et de graffitis et d'élaborer un guide de gestion;

**CONSIDÉRANT QUE** l'adoption d'une réglementation en matière de tags et de graffitis obligera la Ville de Gatineau à se conformer et provoquera une hausse des demandes;

**CONSIDÉRANT QUE** l'accès à un soutien pour le citoyen et la communauté, en ce qui concerne l'enlèvement des graffitis, augmente les chances de succès d'une réglementation;

**CONSIDÉRANT QUE** l'approche préventive privilégiée par la Ville de Gatineau a eu pour effet de réduire considérablement le vandalisme relié aux tags et aux graffitis et de faire de Gatineau un chef de file au Québec :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil :

- d'adopter un programme de soutien à l'enlèvement des graffitis qui inclut le programme de prévention des tags et des graffitis;
- d'autoriser l'embauche d'un employé permanent à la coordination d'un programme de soutien à l'enlèvement des graffitis;
- d'autoriser le trésorier à prévoir au budget un montant de 310 000 \$ pour l'année 2011 et de 285 000 \$ pour les années subséquentes afin de donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin, au montant de 310 000 \$, seront pris à même le poste budgétaire 02-71129 – Programme de gestion des tags et graffitis.

Un certificat du trésorier a été émis le 6 décembre 2010 conditionnellement à l'adoption du budget 2011.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

**CE-2010-1834\* ADOPTION DE LA MISE À JOUR DU CADRE DE SOUTIEN DU PROGRAMME DES JARDINS COMMUNAUTAIRES ET COLLECTIFS**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2006-549, a adopté le cadre de soutien des jardins communautaires et le budget requis pour sa mise en œuvre;

**CONSIDÉRANT QUE** le cadre de soutien des jardins communautaires et collectifs est à l'étape de sa mise à jour tel que prévu, 3 ans après son implantation;

**CONSIDÉRANT QUE** le programme des jardins communautaires et collectifs contribue au mieux-être de la population;

**CONSIDÉRANT QUE** le Programme des jardins communautaires et collectifs favorise, entre autres, la mobilisation du milieu, développe le sentiment d'appartenance, la sécurité alimentaire et augmente le sentiment de sécurité :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil :

- d'adopter la mise à jour du cadre de soutien du Programme des jardins communautaires et collectifs;
- de retenir l'option 3, soit le soutien des 15 jardins existants, le déménagement du jardin La Baie et l'aménagement de nouveaux jardins en fonction du budget alloué et de prévoir les sommes nécessaires au budget des années 2011, 2012, 2013 et 2014 afin de donner suite à la présente;
- d'autoriser le trésorier à reconduire les soldes inutilisés du budget annuel récurrent des années 2011 à 2014 aux années subséquentes afin de poursuivre l'aménagement des jardins.

Les fonds à cette fin, au montant de 98 000 \$, seront pris à même le poste budgétaire 02-71432 – Jardins communautaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 6 décembre 2010 conditionnellement à l'adoption du budget 2011.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

**CE-2010-1835\* ADOPTION DU BUDGET 2011 ÉTABLISSANT LES REVENUS ET DÉPENSES À 463 560 000 \$**

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité et le conseil municipal ont procédé à l'étude des prévisions budgétaires pour l'année 2011 :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'adopter le budget étudié par les membres du conseil pour l'année commençant le 1<sup>er</sup> janvier et se terminant le 31 décembre 2011, établissant les revenus et les dépenses pour la période au montant de 463 560 000 \$.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2010-1836\*

**ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS DE LA VILLE DE GATINEAU POUR LES ANNÉES 2011, 2012 et 2013**

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité et le conseil municipal ont procédé à l'étude du programme triennal d'immobilisations pour les années 2011, 2012 et 2013 :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'adopter le programme triennal d'immobilisations pour les années 2011, 2010 et 2013 qui fait partie intégrante de la présente résolution.

Les montants des projets ainsi que les sources de financement projetées se résument comme suit :

	Exprimé en mille dollars			
	2011	2012	2013	Total
Règlements d'emprunt	33 657 \$	41 339 \$	30 074 \$	105 070 \$
Fonds de roulement	4 400	4 400	4 400	13 200
Fonds de parcs	250	-	250	500
Paiements comptants	16 211	18 129	21 400	55 740
Programme d'infrastructures Québec municipalités (PIQM) – Volet 1.4	4 991	15 700	-	20 691
Taxe sur l'essence	14 800	14 800	14 800	44 400
Réserve - Accessibilité universelle	440	-	-	440
<b>Total</b>	<b><u>74 749 \$</u></b>	<b><u>94 368 \$</u></b>	<b><u>70 924 \$</u></b>	<b><u>240 041 \$</u></b>

Le trésorier est autorisé à puiser les sommes nécessaires à même le fonds de roulement, le fonds de parcs, la réserve – Accessibilité universelle et les paiements comptants prévus au budget pour donner suite aux projets prévus au programme triennal d'immobilisations en 2011, et ce, selon le maximum prévu au tableau de financement ci-haut.

Pour toutes les autres sources de financement, les projets seront présentés au conseil pour approbation.

Les emprunts au fonds de roulement sont remboursables sur une période de trois ans, et ce, débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Un certificat du trésorier a été émis le 2 décembre 2010 conditionnellement à l'adoption du budget 2011.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2010-1837\*

**ADOPTION DU BUDGET 2011 ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2011-2012-2013 DE LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE L'OUTAOUAIS**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau, conformément aux articles 116 et 134 de la Loi sur les sociétés de transport en commun, doit approuver le budget et le programme triennal d'immobilisations de la Société de transport de l'Outaouais;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal a procédé à l'étude des prévisions budgétaires pour l'année 2011 et du programme triennal d'immobilisations 2011, 2012 et 2013 :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'approuver :

- le budget 2011 de la Société de transport de l'Outaouais représentant une quote-part pour la Ville de Gatineau au montant de 41 325 000 \$ sur un budget total de 100 175 000 \$;
- le programme triennal d'immobilisations de la Société de transport de l'Outaouais pour les années 2011-2012-2013.

Un certificat du trésorier a été émis le 2 décembre 2010 conditionnellement à l'adoption du budget 2011.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

**CE-2010-1838\* PUBLICATION DU DOCUMENT EXPLICATIF DU BUDGET****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'accepter qu'un document explicatif du budget soit publié dans des journaux diffusés sur le territoire de la municipalité, conformément aux dispositions de l'article 474.3 de la Loi sur les cités et villes, au lieu de le distribuer à chaque adresse civique sur le territoire de la municipalité.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

**CE-2010-1839\* RÈGLEMENT NUMÉRO 61-12-2010 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE TARIFICATION NUMÉRO 61-2006 DANS LE BUT DE RÉVISER LES TARIFS ÉTABLIS CONCERNANT DES BIENS, SERVICES OU ACTIVITÉS OFFERTS PAR LA VILLE DE GATINEAU****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'adopter le Règlement numéro 61-12-2010 modifiant le règlement de tarification numéro 61-2006 dans le but de réviser les tarifs établis concernant des biens, services ou activités offerts par la Ville de Gatineau.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

**CE-2010-1840\* RÈGLEMENT NUMÉRO 671-2010 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION ET LE PRÉLÈVEMENT DES TAXES FONCIÈRES GÉNÉRALES ET SPÉCIALES ET DES AUTRES COMPENSATIONS POUR LE BUDGET DE L'ANNÉE 2011****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'adopter le Règlement numéro 671-2010 décrétant l'imposition et le prélèvement des taxes foncières générales et spéciales et des autres compensations pour le budget de l'année 2011.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

**CE-2010-1841\* RÈGLEMENT NUMÉRO 501-20-2010 MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME NUMÉRO 501-2005 DANS LE BUT D'AJUSTER LES TARIFS D'HONORAIRES**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'adopter le Règlement numéro 501-20-2010 modifiant le Règlement d'administration des règlements d'urbanisme numéro 501-2005 dans le but d'ajuster les tarifs d'honoraires.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

---

**MARC BUREAU**  
Maire et président  
Comité exécutif

---

**M<sup>c</sup> SUZANNE OUELLET**  
Greffier et secrétaire  
Comité exécutif